

Rapport de la Commission de Gestion et Finance sur le Préavis du Comité de Direction n°50 - 2015

Concerne : Dispositif d'investissement solidaire de la région Nyonnaise

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La commission de Gestion et Finance composée de MM. Christian Graf, Jean-Pierre Streit, Frédéric Mani et Francis Costiou s'est réunie le jeudi 21 mai 2015 dans les locaux du Conseil Régional en présence de M. Bernard Penel, membre du Comité de Direction et Patrick Freudiger, Secrétaire Général. La commission de Gestion et Finance les remercie de leur disponibilité, de leurs explications et de leurs réponses à toutes ses questions.

Préambule

Suite au rejet du plan d'investissement régional (PIR) fin 2013, une commission a été mise en place par le Conseil intercommunal. Elle a présenté son rapport au conseil en décembre 2014, s'en ai suivi un certain nombre de discussions. Le présent préavis se fonde sur l'ensemble de ces éléments.

Objet

Après une discussion fournie, la commission, consciente de la nécessité d'un principe de solidarité afin que nombre de projets régionaux puisse voir le jour et accompagner ainsi la croissance démographique ne nous avons connu et connaissons dans les prochaines années, tient à souligner le présent préavis reprend la plupart des propositions de la commission, à quelques exceptions près, comme le seuil de 30% maximum à la charge du cercle solidaire. L'explication en est que ce seuil serait difficilement tenable dans les faits selon les simulations qui ont été réalisées par le CoDir.

La commission note également que les principaux « garde-fous » ont été conservés, notamment :

- L'approbation par projet du Conseil intercommunal à la majorité simple des communes et la majorité qualifiée de deux tiers des voix,
- La clause de sauvegarde à 1.5 points d'impôt pour la partie solidaire (à noter que cela représente pour l'ensemble des communes environ 9 MCHF),
- La non participation du cercle solidaire aux charges d'exploitation des projets,
- La validation du mode de financement par 75% des communes,

- Enfin, une phase d'apprentissage initiale de deux ans afin de valider le concept d'investissement solidaire régional et d'éventuellement y apporter les améliorations nécessaires.

Conclusion

La commission apporte un soutien unanime au présent préavis. Cependant, elle s'interroge sur la nécessité à ce qu'elle soit consultée et doivent émettre une recommandation sur un tel sujet, qui lui semble plus liée au fonctionnement pur du conseil régional qu'à des aspects de gestion et de finance. Elle souhaite donc interpeler le conseil afin qu'elle soit déchargée dans le futur de telles responsabilités.

Au vu de ce qui précède, la Commission de Gestion et Finances vous recommande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir accepter présent préavis 50-2015 tel que présenté.

Pour la Commission de Gestion et Finance:

M. Christian Graf, 1^{er} nommé

M. Jean-Pierre Streit

M. Frédéric Mani

Francis Costiou, rapporteur

Ainsi fait à La Rippe, le 21 mai 2015